

## RÉPONSE

(4a)

A une ADRESSE du SÉNAT en date du 1er mai 1883, demandant un état indiquant :—1. Les divers produits alimentaires dont le ministère du revenu de l'Intérieur a ordonné aux analystes officiels de faire l'analyse ; 2. Les substances minérales et végétales employées comme médicaments (drogues) dont l'analyse a été ordonnée, et les rapports des analystes constatant le degré de pureté ou de falsification de ces substances médicamenteuses.

Par ordre,

HECTOR LANGEVIN,  
*Secrétaire d'Etat par interim.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
10 mai 1883.

1. Le nombre total des échantillons de substances alimentaires et de drogues analysés du 1er juillet 1882 au 1er mai 1883 a été de huit cent soixante et trois.

2. Quatre-vingt-un échantillons de drogues ont été soumis à l'analyse et ont donné les résultats suivants :—

Nom de la substance.	Echan- tillons purs.	Echan- tillons falsifiés.	Total.	Observations.
Bromure de potassium.....	11	1	12	1 falsifié par mélange d'iodure potassique.
Iodure do .....	12	.....	12	Tous purs.
Gomme d'acacia en poudre.....	8	.....	8	do
Crème de tartre.....	6	3	9	3 falsifiés par mélange de tartrate de calcium.
Bicarbonate de soude.....	10	2	12	2 do de carbonate non décomp.
Rhubarbe en poudre.....	12	.....	12	Tous purs.
Morphine.....	8	.....	8	do
Sulphate de quinine.....	8	.....	8	do
Totaux.....	75	6	81	

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 8 mai 1883.

E. MIALL,  
*Commissaire.*